

Envoyé : mercredi 6 mars 2024 15:27

À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

Objet : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Concernant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de Sanary sur Mer, je vous prie de bien vouloir prendre note de ces observations. A l'occasion des modifications qui doivent intervenir concernant le passage des véhicules, il serait opportun de faire enfin appliquer la loi d'Orientation des Mobilités (loi LMO) sur l'obligation d'aménagement d'itinéraires cyclables sur la commune de Sanary.

Le nombre de vélos circulant sur la commune devient de plus en plus important (surtout pendant les vacances scolaires) occasionnant soit un ralentissement des voitures coincées derrière les deux-roues (qui n'ont pas la même allure), soit une dangerosité évidente sur certaines voies pour ces mêmes deux-roues.

Certes, certaines artères de circulation coincées près des falaises n'offrent pas cette opportunité. Mais d'autres ont été aménagées de façon à faire la part belle aux plantations au détriment de la circulation des vélos. J'aime les plantes, mais choisir entre l'esthétique des bacs à fleurettes et la sécurité humaine, le débat est tranché.

Le problème des pistes cyclables est récurrent à Sanary et j'espère que vous pourrez lui donner une place dans votre rapport.

Avec mes sincères salutations

Monique Sérénon
382 chemin du Rosaire
83110 Sanary sur Mer